



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SPECIAL NOVEMBRE 2006 N°3

ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL NOVEMBRE 2006 N°3

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 22 novembre 2006 dans les locaux de la préfecture, et des sous-préfectures de Palaiseau et Etampes. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr)

ISSN 0758 3117

**DIRECTION DE LA
COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

Page 3 – ARRETE n° 2006-PREF-DCI/2- 144 du 15 novembre 2006 portant délégation de signature à M. Jean-Yves SOMMIER directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en matière de droits à paiement unique

Page 5 – ARRETE n° 2006-PREF-DCI/2-145 du 16 novembre 2006 portant délégation de signature à Madame Annick DUMONT, directrice des services fiscaux, en matière d'ordonnancement secondaire

Page 8 - A R R E T E n° 2006-PREF-DCI/2-146 du 16 novembre 2006 portant délégation de signature à Mme Annick DUMONT, directrice des services fiscaux de l'Essonne dans le domaine des marchés publics

DIVERS

Page 13 – ARRÊTÉ N° 2006-21272 du 17 novembre 2006 portant délégation de signature du Préfet de Police au directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

**DIRECTION DE LA
COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ARRETE

n° 2006-PREF-DCI/2- 144 du 15 novembre 2006

portant délégation de signature à M. Jean-Yves SOMMIER directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en matière de droits à paiement unique

LE PREFET DE L'ESSONNE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU le règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 ;

VU le code rural, notamment son article D 615-65 créé par le décret n° 2006-710 du 19 juin 2006 (article 7) ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2001 du ministre de l'agriculture et de la pêche nommant M. Jean-Yves SOMMIER, ingénieur en chef d'agronomie, en qualité de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-059 du 12 juin 2006 portant délégation de signature à M. Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,

ARRETE

ARTICLE 1er – Délégation de signature est consentie à M. Jean-Yves SOMMIER, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous les actes, décisions et documents pris en application de l'article D 615-65 du code rural créé par le décret n° 2006-710 du 19 juin 2006 (article 7) et relatifs à la mise en œuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévue par le règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par :

- M. Michel BOLE BESANÇON, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, adjoint au directeur,
- Mme Mylène RAUD, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, chef du service de l'économie agricole,
- M. Daniel SERGENT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service territoire et environnement.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé : Gérard MOISSELIN

ARRETE

n° 2006-PREF-DCI/2-145 du 16 novembre 2006

portant délégation de signature à Madame Annick DUMONT, directrice des services fiscaux, en matière d'ordonnancement secondaire

LE PREFET DE L'ESSONNE,

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 23 mai 2006 portant nomination de Monsieur Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 22 mars 2006 nommant Madame Annick DUMONT, directrice des services fiscaux de l'Essonne, à compter du 31 août 2006 ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatifs aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale modifié par le décret n° 2004-40 du 9 janvier 2004 ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;

VU l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-119 du 30 août 2006 portant délégation de signature à Mme Annick DUMONT, directrice des services fiscaux, en matière d'ordonnancement secondaire et pour l'exercice des attributions de la Personne Responsable des Marchés ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à compter du 31 août 2006 à Madame Annick DUMONT, directrice des services fiscaux, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) suivants :

Programmes du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	BOP	TITRES
218 - Conduite et pilotage des politiques économiques, financières et industrielles	BOP MINEFI DPAEP – action sociale UO DSF action 1	2, 3 et 5
156 - Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	BOP Fonctionnement UO DSF actions 1,2,3, 5, 7 et 9	2, 3 et 5
200 et 201 - 200-"Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat" (crédits évaluatifs) 201-"Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux" (crédits évaluatifs)		
721- gestion du patrimoine immobilier de l' Etat	BOP MINEFI UO DSF	5

Article 2 : Sont toutefois exclus de cette délégation les ordres de réquisition du comptable public assignataire ainsi que les décisions de passer outre aux avis défavorables du trésorier-payeur général, contrôleur financier local en matière d'engagement de dépenses, prises après autorisation du ministre chargé du budget saisi par le ministre concerné.

Article 3 : Madame la directrice des services fiscaux de l'Essonne reçoit également délégation :

- pour les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances détenues par les agents de l'Etat :

* sans limitation de montant pour les décisions d'opposition

* dans la limite de 7 600 € pour les décisions de relèvement

pour procéder à la sous-répartition entre les crédits de personnel et les crédits de fonctionnement dans les conditions fixées par la loi organique du 1^{er} août 2001 susvisée

Article 4 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Mme Annick DUMONT peut subdéléguer sa signature aux agents de son service désignés ayant au moins le grade d'inspecteur de direction (cf. arrêté portant règlement de comptabilité du ministère visé plus haut), après en avoir préalablement informé le Préfet et obtenu l'accord de celui-ci.

Mme Annick DUMONT ainsi que les agents auxquels elle aura subdélégué sa signature devront être accrédités auprès du trésorier payeur général.

Article 5 : Sont soumis à ma signature :

- la réquisition du comptable prévue à l'article 66 du décret du 29 décembre 1962 susvisé,
- la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et abroge l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-119 du 30 août 2006.

Article 7 : Les responsables des BOP mentionnés à l'article 1^{er}, le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et la directrice des services fiscaux de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au trésorier payeur général et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Signé : Gérard MOISSELIN

A R R E T E

n° 2006-PREF-DCI/2-146 du 16 novembre 2006

**portant délégation de signature à Mme Annick DUMONT, directrice des services
fiscaux de l'Essonne dans le domaine des marchés publics**

LE PREFET DE L'ESSONNE,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 mai 2006, portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 22 mars 2006 nommant Mme Annick DUMONT, directrice des services fiscaux de l'Essonne, à compter du 31 août 2006 ;

VU le code des marchés publics ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Annick DUMONT, directrice des services fiscaux de l'Essonne, pour signer au nom du Préfet, dans les limites de ses attributions, en ce qui concerne les marchés publics pour lesquels la consultation est lancée à compter du 1^{er} septembre 2006 :

- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres imputés sur le ministère 07,
- les arrêtés désignant les membres des commissions d'appel d'offres.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick DUMONT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par M. Thierry GALVAIN, directeur départemental des impôts.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture et la directrice des services fiscaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé : Gérard MOISSELIN

DIVERS

ARRÊTÉ

N° 2006-21272

**portant délégation de signature du Préfet de Police au directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement**

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le code minier ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 2 avril 1926 modifié portant règlement sur les appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des bateaux ;

Vu le décret du 18 avril 1943 modifié portant règlement sur les appareils à pression de gaz ;

Vu le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives ;

Vu le décret n° 83-567 du 27 juin 1983 fixant le ressort territorial des services extérieurs du ministre de l'industrie et de la recherche ;

Vu le décret n° 83-568 du 27 juin 1983 et l'arrêté du 10 mars 1986 modifié relatif à l'organisation des directions régionales de l'industrie et de la recherche ;

Vu le décret n° 99-1406 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules automobiles ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mai 1970 modifié portant règlement de sécurité des ouvrages de transport de gaz combustible par canalisations ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 modifié relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2001 relatif au transport des matières dangereuses par route ;

Vu le décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Industrie, notamment son article 17 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la circulaire DGSNR/SD/N°1219/2004 du Ministre de la Santé et de la Protection Sociale en date du 19 juillet 2004 ;

Vu le décret en date du 8 novembre 2004 portant nomination de Pierre MUTZ, Préfet en service détaché (hors classe), en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre délégué à l'industrie en date du 26 octobre 2006, nommant M. Philippe LEDENVIC, au poste de directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France.

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 octobre 1999, par lequel Lionel SILVERT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affecté au sein de la direction régionale de l'industrie, et de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, en qualité d'adjoint au chef de la division automobile et technique industrielle, responsable des activités techniques industrielles ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 24 février 2003, par lequel M. Christian BEAU, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affecté, à compter du 1^{er} avril 2003, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, en qualité d'adjoint au chef de la division sol et sous-sol à Paris ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2002, par lequel M. Laurent BLONDEAUX, ingénieur de l'industrie et des mines, est affecté, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, en qualité de responsable de la subdivision des contrôles techniques à Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 13 janvier 2000, par lequel M. Jean Noël BEY, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, en qualité d'adjoint au chef de la division automobile, métrologie, appareils à pression et responsable du service automobile régional à Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 27 avril 2000, par lequel M. Pierre BOURDETTE, ingénieur de l'industrie et des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au poste d'ingénieur au service automobile régional de la division automobile, métrologie, appareils à pression à Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 11 août 2006, par lequel Monsieur Jean-Jacques RICHARD, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de

l'environnement d'Ile de France, au poste d'adjoint au chef de la direction de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, à Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 3 août 2006, par lequel Madame Lydie EVRARD, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affectée, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au poste d'adjointe au chef de la direction de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, à Paris ;

Vu l'arrêté du ministre délégué à l'industrie, en date du 23 juin 2005, par lequel M. Daniel HELLEBOID, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au poste de chef du groupe de subdivisions, à Paris ;

Vu l'arrêté du ministre délégué à l'industrie, en date du 17 Janvier 2006, par lequel M. Michel CHAPUT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au poste de chef du Centre National de Réception des Véhicules, à Montlhéry ;

Vu l'arrêté du ministre délégué à l'industrie, en date du 1er décembre 2001, par lequel Mme Aurélie PAPES, ingénieur de l'industrie et des mines, est affectée, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au Centre National de Réception des Véhicules, à Montlhéry ;

Vu l'arrêté du ministre délégué à l'industrie, en date du 19 août 2005, par lequel M. Lionel MIS, ingénieur de l'industrie et des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au Centre National de Réception des Véhicules, à Montlhéry ;

Vu l'arrêté du ministre délégué à l'industrie, en date du 28 juillet 2005, par lequel M. Blaise RAPIOR, ingénieur des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au poste de chef de la division automobile, métrologie et appareil à pression ;

Vu l'arrêté du ministre délégué à l'industrie, en date du 28 juillet 2005, par lequel M. Laurent JACQUES, ingénieur des mines, est affecté, au sein de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France, au poste de chef de la division sûreté nucléaire et radioprotection ;

Sur la proposition du directeur des transports et de la protection du public,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LEDENVIC, Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions figurant dans la liste ci-dessous.

I – CONTROLE DES VEHICULES AUTOMOBILES

1°) – Autorisation et retrait d'autorisation de mise en circulation de véhicules destinés au transport en commun des personnes (articles R.323-23 et 323-24 du Code de la Route et articles 85, 86 et 92 de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié)

2°) – Autorisation de mise en circulation de véhicules d'évacuation des véhicules en panne ou accidentés (article 7 et 17 de l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975)

3°) – Autorisation de mise en circulation des véhicules pour l'enseignement de la conduite (article 6 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié)

4°) – Procès-verbal de réception de véhicules (articles R321-15 et 321-16 du Code de la Route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié)

5°) – Homologation et agrément des véhicules et des prototypes de citernes de transport de marchandises dangereuses par route (arrêtés ministériels du 5 décembre 1996 et du 1^{er} juin 2001)

II - EQUIPEMENT SOUS PRESSION - CANALISATION

1°) - Délivrance des dérogations et autorisations diverses (organismes habilités, services d'inspection reconnus, enquêtes consécutives aux accidents, mise en demeure, aménagements divers, etc.) autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression (décrets du 2 avril 1926, du 18 janvier 1943, du 13 décembre 1999 et leurs arrêtés d'application).

2°) - Délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures (décret du 8 juillet 1950 –modifié le 4 février 1963 et décrets des 16 mai 1959 et 14 juillet 1959), de gaz combustible (décret modifié du 15 octobre 1985), et de la vapeur d'eau, de l'eau surchauffée et des produits chimiques (décrets modifiés du 2 avril 1926 et de 18 janvier 1943 et du décret du 18 octobre 1965) et l'ensemble des arrêtés d'application desdits décrets.

3°) – Habilitation, sous la forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de produits chimiques et de transport ou de distribution de gaz naturel (décret n°2004-1468 du 23 décembre 2004, étendue aux contrôles des canalisations de vapeur d'eau surchauffée qui requièrent des compétences similaires. (Instruction DARQSI/SDSIM/BSEI 2005 8 29 288).

III – SOUS-SOL (Mines et Carrières)

Dérogations aux prescriptions réglementaires suivantes :

1°) - Règlement général des industries extractives (article 2 (§5) du décret n° 80.331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives)

2°) – Exploitation des carrières à ciel ouvert (articles 2 et 6 (§ 1^{er} et § 6) du décret n° 64.1148 du 16 novembre 1964)

3°) – Exploitation des carrières souterraines (articles 2 et 6 (§ 1^{er} et § 6) du décret n° 64.1149 du 16 novembre 1964)

4°) – Travaux de recherches par sondages ou d'exploitation par sondages des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux (article 1^{er} du décret n° 62.725 du 27 juin 1962 et article 273 (§ 1^{er} et § 6) du décret n° 59.285 du 27 janvier 1959)

5°) – Sécurité des silos et trémies (article 12 du décret n° 55.318 du 22 mars 1955)

6°) – Sécurité des convoyeurs dans les mines et carrières (article 13 du décret n° 73.404 du 26 mars 1973)

IV – RADIOPROTECTION

Accusé de réception des déclarations des installations de radiologie médicale et dentaire dans le cadre de l'arrêté du 14 mai 2004 pris en application de l'article R.1333.22 du code de la santé publique.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEDENVIC, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par M. René BROSSÉ, secrétaire général de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEDENVIC et M. René BROSSÉ la délégation de signature sera exercée :

Pour les affaires relevant du point I par :

- Monsieur Blaise RAPIOR, ingénieur des mines,

et en son absence par :

- Monsieur Michel CHAPUT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
- Monsieur Jean-Noël BEY, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
- Monsieur Pierre BOURDETTE, ingénieur de l'industrie et des mines,
- Monsieur Lionel MIS, ingénieur de l'industrie et des mines,
- Madame Aurélie PAPES, ingénieur de l'industrie et des mines,
- Monsieur Jean-Luc PERCEVAL, technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines,

et par le responsable départemental :

- Monsieur Daniel HELLEBOID, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

et en son absence par :

. Monsieur Olivier CAPOU, ingénieur de l'industrie et des mines

Pour les affaires relevant du point II par :

Monsieur Blaise RAPIOR, ingénieur des mines,

et en son absence par :

- Monsieur Lionel SILVERT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
- Monsieur Daniel HELLEBOID, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

et en leur absence par :

. Monsieur Laurent BLONDEAUX, ingénieur de l'industrie et des mines,

Pour les affaires relevant du point III par :

Monsieur Christian BEAU, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Pour les affaires relevant du point IV par :

Monsieur Laurent JACQUES, ingénieur des mines, et en son absence par:

- **Madame Lydie EVRARD, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;**
- **Monsieur Jean-Jacques RICHARD, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.**

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à M. Philippe LEDENVIC et aux fonctionnaires énumérés aux articles 2 et 3 du présent arrêté pour signer les copies d'actes ou décisions se rapportant à leurs attributions.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral n° 2006-21052 en date du 22 septembre 2006 modifié, accordant délégation de signature, est abrogé.

ARTICLE 6 : Le Directeur des transports et de la protection du public et le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la zone de défense de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris le 17 novembre 2006
Le Préfet de Police

Signé Pierre MUTZ